

L'ASSOCIATIF ITALIEN À BRUXELLES,
De la migration à l'organisation

Réalisé par le CASI-UO

2022

Table de matière

0.0 Introduction	3
1.0 Cadre théorique	4
1.1 <i>Société civile et politique pour Gramsci</i>	
1.2 <i>Société civile et État dans la pensée de Bruno Ducoli</i>	
1.3 <i>Associatif et politiques publiques pour le Collectif21</i>	
2.0 L'évolution de l'associationnisme italien en Belgique	7
3.0 Pour une nouvelle classification des associations italiennes à Bruxelles	11
3.1 <i>Critère géographique</i>	
3.2 <i>Année de la fondation</i>	
3.3 <i>Avec ou sans personnel salarié</i>	
3.3 <i>Affiliation</i>	
3.4 <i>Objectifs</i>	
3.5 <i>Activités</i>	
3.6 <i>Identité d'origine et liens avec l'Italie</i>	
3.7 <i>Associations laïques ou religieuses</i>	
3.8 <i>Nouvelle ou ancienne migration</i>	
4.0 Analyse des interviews	20
4.1 <i>La société civile italienne fait/doit-elle faire partie du "Sistema italia"?</i>	21
4.1.1 <i>Le point de vue institutionnel</i>	
4.1.2 <i>Le point de vue associatif</i>	
4.2 <i>La société civile italienne doit-elle avoir des alliés dans les institutions, comme les partis politiques?</i>	25
4.3 <i>Quel rôle doit recouvrir le tissu associatif italien à Bruxelles ?</i>	27
4.3.1 <i>Contre l'isolement</i>	
4.3.2 <i>S'entraider</i>	
4.3.3 <i>Sensibiliser/se former</i>	
4.3.4 <i>Faire le réseau</i>	
4.3.5 <i>Mobiliser/mettre la pression</i>	
4.3.6 <i>Italianité</i>	
4.4 <i>Quelles sont les difficultés principales auxquelles ce tissu associatif doit faire face ?</i>	28
4.4.1 <i>Financement/projets</i>	
4.4.2 <i>Temps disponible</i>	
4.4.3 <i>Caractéristiques de la nouvelle migration</i>	
4.4.4 <i>Autres raisons</i>	
5.0 Conclusions	30

0.0 Introduction

En 2021 nous avons clôturé une enquête sur la nouvelle immigration italienne à Bruxelles : en tant qu'association, en 2018, nous avons pris la décision stratégique de nous concentrer sur ce nouveau public. Pour ce faire, nous avons dû l'identifier et le rencontrer.

Tout d'abord, afin de s'adresser au mieux à la nouvelle immigration italienne à Bruxelles, en novembre 2018 le Casi-Uo a inauguré un guichet d'accompagnement socio-juridique. De manière indirecte, ces moments d'échanges autour de problématiques très concrètes pour les personnes sont des occasions de témoignages. Entre décembre 2018 et juin 2021, nous avons rencontré individuellement une soixantaine de personnes pour des échanges d'une heure en moyenne. En plus de l'expérience directe, des entretiens, nous avons étudié de nombreuses sources scientifiques et journalistiques.

Avec le temps, nous avons accumulé une expérience et une connaissance importante du phénomène migratoire italien à Bruxelles : la conclusion principale que nous avons tirée de ce travail est que cette dernière vague voit comme protagonistes les classes populaires. En Italie les conditions socio-économiques ont empiré depuis 2008 et tous les indicateurs le montrent : salaires stagnants et chômage croissant. Dans ce contexte, les premier.ère.s travailleur.euse.s qui payent les coûts de la crise sont celles et ceux employé.e.s dans des secteurs à faible valeur ajoutée.

Comme l'a écrit Enrico Pugliese, sociologue de l'émigration italienne, deux facteurs expliquent la nouvelle vague d'émigration italienne et le choix premier de l'Europe, ces derniers quinze ans ; il s'agit à la fois de la crise économique de 2008 et de l'intégration européenne. Les personnes qui se retrouvent dans les conditions de partir parcourent l'axe sud-nord européen, cet accès étant facilité par la possibilité d'utiliser les dispositifs de la mobilité européenne¹.

Selon les statistiques belges et italiennes, tout le monde émigre, mais surtout, en termes absolus, les classes populaires peu scolarisées qui se retrouvent à occuper les secteurs les plus précaires en Belgique : horeca, constructions, logistique, nettoyage etc. Ces personnes rencontrent les difficultés classiques, et de classe, des tous les travailleurs ayant de bas salaires : conditions de travail très dures, horaires qui empêchent un bon équilibre entre vie privée et professionnelle, difficultés à trouver un logement décent, soins de santé postposés, absence de temps pour s'épanouir. A ceux-là s'ajoutent d'autres obstacles : Abdelmalek Sayad parle d'une double absence. L'immigré.e est absent.e de sa famille, de son village, de son pays, mais tout aussi absent.e, du fait de l'exclusion dont elle.il est victime, du pays d'arrivée, qui la.le traite comme simple force de travail.

Dans notre enquête nous avons abordé la question de l'intégration, en mettant aussi en discussion l'emploi de ce terme. Nous avons constaté que pour les personnes que nous avons rencontrées, être intégrées signifie être insérées dans le monde du travail, avoir une certaine stabilité et la possibilité de se projeter dans le futur. En effet, pour elles.eux, l'intégration ne se fait pas dans une ou l'autre communauté linguistique : nombreux.ses sont celles et ceux que nous avons rencontré.e.s dont la langue la plus employée reste l'italien.

¹Enrico Pugliese, *Quelli che se ne vanno. La nuova migrazione italiana*, Il Mulino, 2018, p.55

A la question “êtes vous actif.ve.s dans la vie associative bruxelloise ?”, la réponse a été négative. L’absence de connaissances de l’actualité sociale et politique locale accompagne ce manque d’investissement et ne représente pas un défi ou une lacune à vouloir combler.

Ici nous pouvons pointer un risque : il serait facile de se dire qu’au vu de l’homogénéité des réponses obtenues, c’est à nous de réadapter notre définition de l’intégration en faisant coïncider intégration avec stabilité professionnelle (intégration économique). Toutefois, nous avons une mission historique qui est celle de permettre à notre public de développer un esprit critique face aux défis sociétaux et de lui faciliter la participation à la vie publique (notamment à travers l’action associative).

Pour ce faire, nous menons plusieurs activités d’éducation permanente qui répondent à cet objectif stratégique. Pour que ces activités aient un sens, un travail conjoint d’analyse et de réflexion est nécessaire : si l’enquête dont on a parlé nous a aidé à identifier notre public de référence, l’étude que nous développons dans ces pages doit nous permettre d’approfondir et d’élargir notre connaissance du tissu associatif italien à Bruxelles, et ainsi de vérifier s’il y a des possibilités d’y travailler ensemble, en poursuivant notre objectif social : l’insertion positive de la communauté migrante italienne à Bruxelles.

Ce travail se compose de quatre sections :

1. la première porte sur le concept de société civile et de société politique et cherche à explorer l’interaction entre les deux ;
2. la deuxième donne un aperçu de l’associationnisme italien en Belgique en retraçant les principales étapes de son évolution ;
3. la troisième propose une série de critères en vue de cartographier le réseau associatif italien à Bruxelles aujourd’hui ;
4. la quatrième rapporte une analyse des interviews que nous avons menées avec une douzaine d’associations italiennes sur diverses questions synthétisant le contenu des réflexions décrites dans les trois premières sections et avec un regard particulier sur le contexte belge.

1.0 Cadre théorique

Pour comprendre ce qu’est le système associatif italien à Bruxelles et pour saisir comment ses membres se représentent, il est important de définir les termes du débat. Pour ce faire, nous ne nous sommes pas limité.e.s à un travail de recherche dans la littérature scientifique : mais avons réalisé plusieurs entretiens-débats visant à élaborer de nouvelles réflexions.

Cet exercice que nous avons accompli n’avait pas pour but de faire de la spéculation intellectuelle, mais bien d’identifier et de construire des critères à travers lesquels faciliter le raisonnement sur des questions qui nous interpellent. Qu’est-ce que la société civile ? En faisons-nous partie ? Et le secteur associatif italien, comment se positionne-t-il par rapport à la question de l’autonomie associative ? Quelle autonomie et par rapport à qui ?

Comme nous le verrons dans ce texte, ce cadre théorique nous a permis de développer un canevas que l’on a utilisé pour les entretiens faits avec d’autres associations. Prendre le temps de s’interroger sur des questions si fondamentales a été d’autant plus utile pour nous qu’elles sont trop souvent reportées à plus tard par le travail du quotidien.

1.1 Société civile et politique pour Gramsci

Commençons par les bases et par l'histoire. Les fondateur.ice.s du Casi-Uo se sont souvent confronté.e.s à la pensée d'Antonio Gramsci sur la société civile, pour la remettre aussi en question. Avant de restituer ici la réflexion du fondateur du Casi-Uo, Bruno Ducoli, sur la société civile, il est utile de fixer le concept tel que défini par Gramsci. Par chance, l'un des pionniers du Casi-Uo (Roberto Pozzo) avait fait son mémoire à l'Université Catholique de Louvain sur ce penseur italien.

Pour Gramsci, entre la structure économique (les rapports de production matériels) et l'État (avec sa législation et son système coercitif), siège la société civile. Elle est constituée de toutes les organisations dites *privées*, telles que l'école, l'église, les partis, les syndicats, les institutions culturelles. La société civile est le lieu où les classes inférieures naissent et se développent.

La société politique, quant à elle, est constituée de l'appareil gouvernemental, des tribunaux, de la police. Élément de la société politique, le droit est l'expression de la classe qui est à la direction de l'État. Pour Gramsci, dans le régime bourgeois, l'État est fondamentalement répressif de toute tendance exprimant les forces vives de l'histoire qui travaillent pour le dépassement de la société actuelle.

Cette distinction entre sociétés politique et civile n'a pas seulement une valeur théorique mais aussi une valeur pratique : par exemple, en Russie, la révolution d'octobre avait été possible parce que la société civile n'était pas articulée, et prit donc la forme d'une *guerre de mouvement* contre l'État, aux effets immédiats. A l'inverse, dans les sociétés occidentales d'alors - et d'aujourd'hui - pour pouvoir transformer une société au niveau économique et politique, il faut prévoir une *guerre de position* où les positions à conquérir et occuper se situent dans la société civile (Gramsci nomme ces positions les *casematte*). Nous trouvons cette intuition parlante. Gramsci a nommé *guerre de position*, ce qui peut être défini de manière concise comme le type de confrontation dans lequel les forces économiques, politiques et sociales ne s'affrontent pas militairement mais agissent pour faciliter, défier ou arrêter la ramification de l'hégémonie culturelle de l'ennemi. Dans un tel scénario, l'importance de l'intervention culturelle peut être comprise et jugée par sa contribution à définir, soutenir ou contrer l'hégémonie dominante, non seulement en termes politiques, mais dans tous les domaines où elle se manifeste.

1.2 Société civile et État dans la pensée de Bruno Ducoli

Cette idée d'une intervention culturelle fait partie du patrimoine du Casi-Uo depuis sa naissance. Et il nous intéresse de questionner ici comment une association de la société civile se positionne par rapport à ces concepts si riches en signification.

Le Casi-Uo a essayé de répondre à cette question par la plume de son fondateur, Bruno Ducoli, qui s'était fortement interrogé sur le type de relation que l'on devait entretenir, entre société civile et État. En 1990 il rédige un article paru dans le Soir du 27 décembre, dans lequel il affirme qu'une alliance objective entre État et société civile serait nécessaire car les deux visent le bonheur des citoyens comme but ultime. Il ajoute qu'il faudrait saisir le moment car cette alliance est désormais possible : le Capital s'étant internationalisé (globalisé) il n'a dès lors plus besoin de l'État et l'on peut donc travailler ensemble. Toutefois, pour Bruno, il ne faut pas se tromper : alliance n'est pas synonyme de

superposition ou prévarication de l'un sur l'autre. Elle se base plutôt sur la division et l'autonomie des rôles. Si d'un côté la société civile produit une demande constante de démocratie, de l'autre l'État doit harmoniser et faire synthèse aux multiples formes que prend la vie de la société civile².

Cette réflexion a été reprise trois ans plus tard, en 1994, et on ne s'éloigne pas beaucoup des propos exprimés dans l'article du Soir. Le fondateur du Casi-Uo ajoute ici une mise en contexte de la pensée de Gramsci sur les concepts de société civile et d'État. Occupant une fonction de cadre communiste dans l'Italie fasciste des années 1920 et 1930, Gramsci les utilise de manière polémique. Si pour Gramsci la société civile italienne est compromise et l'État instrument du capital, pour Bruno il faudrait employer un autre paradigme interprétatif. Au regard de l'époque dans laquelle il écrit (années 1990), selon lui la société civile a le rôle d'anticipation de nouveaux besoins et que c'est à l'État de faire synthèse et de les universaliser. Ses conclusions dans cet article sur l'État sont claires : l'État n'est pas l'ennemi, mais un allié indispensable avec qui avoir des rapports dialectiques *capables de l'orienter vers des nouveaux espaces de démocratie*³.

1.3 Associatif et politiques publiques pour le Collectif21.

À l'heure où nous écrivons, presque trente ans après les paroles de Bruno, les associations s'interrogent, encore et à juste titre, sur les mêmes questions. Le Collectif 21 dans son ouvrage collectif⁴, paru en 2022, a dédié un chapitre entier, composé de plusieurs articles, sur la relation qui court entre le monde associatif et l'État. Nous reprendrons maintenant des informations utiles pour développer notre raisonnement.

Pour Jacques Moriau, la relation entre pouvoirs publics et associatifs aujourd'hui va vers un modèle appelé de l'appel à projet. D'un côté l'État est le donneur d'ordre, maître de la définition des problèmes, des objectifs et des moyens. Face à lui, les associations seraient vidées de leur autonomie et rentreraient dans une compétition horizontale néfaste (compétition poussée aussi par la réduction des dépenses publiques et des subsides). Il conclut avec une question pertinente que nous citons :

Dans ce contexte, la préservation du poids politique du secteur associatif [...] passe, sans conteste, par une réflexion collective à mener sur le type de relation qu'il veut entretenir avec les pouvoirs publics et les alliances, posées sur une base participative rénovée, à construire avec les bénéficiaires.⁵

Les CéMEA, Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, essaient de répondre à cette question : il faut penser à construire des alliances plutôt que des concurrences entre associations. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui, alors que l'associatif est instrumentalisé par le pouvoir public pour résoudre des problèmes sociétaux structurels. Pour l'auteur, il faudrait remettre du politique dans les rapports entre les acteur.ice.s du système : prendre du temps pour en débattre, reconnaître les tensions, récupérer la confiance

² Bruno Ducoli, « État et société civile », Le Soir, 27 décembre 1990

³ Bruno Ducoli, « L'État et la société civile », Le Soir, 15 mars 1994

⁴ Collectif21, *Cent ans d'associatif en Belgique...Et demain ?*, sous la direction de Mathieu Bietlot, Manon Legrand, Pierre Smet, Saint-Gilles, Agence Alter Editions, 2022, 350 pp.

⁵ Jacques Moriau, « Les quatre étapes de la gestion publique du secteur associatif à Bruxelles », *Cent ans d'associatif en Belgique...Et demain ?*, sous la direction de Mathieu Bietlot..., Saint-Gilles, Agence Alter Editions, 2022, p. 168.

entre associations et autorité publique. Mais l'autorité publique maintient plutôt une posture de contrôle (souvent financier) ce qui empêche la confiance de se construire⁶.

Une dernière intervention nous intéresse : celle de Mathieu Bietlot, qui compte parmi les directeurs de l'ouvrage. Lui aussi estime qu'entre associations et autorité publique, la relation est asymétrique et se fait au détriment de l'associatif. Sa thèse, qui clôture le chapitre (mais pas le débat !), ne s'éloigne pas trop à notre avis de celle évoquée par Bruno en '94. En parlant des pouvoirs publics, Bietlot affirme qu'ils ont le rôle de se placer au-dessus des intérêts particuliers pour faire synthèse. Par contre, ils devraient accepter des instances critiques. Il affirme donc qu'il y a l'espace pour une *complémentarité critique*, ou, en d'autres termes, pour une *coopération conflictuelle*. Pour terminer son intervention, il prône à faire *des alliances, des associations nouvelles, entre associations, avec leurs travailleurs et travailleuses, avec les publics, avec les dynamiques associatives, avec les syndicats...* Cette accumulation de forces servirait à peser davantage dans le rapport de force avec le monde marchand et les pouvoirs publics *qui en sont de plus en plus les représentants*⁷.

Ce que l'on a approfondi jusqu'ici a été nécessaire pour définir la problématique existante dans le secteur associatif italien à Bruxelles. À savoir, quelle est sa place dans la Capitale, comment ses acteurs voient leur rôle dans la société et comment ils se positionnent face aux autorités publiques locales et italiennes.

2.0 L'évolution de l'associationnisme italien en Belgique

Afin d'approfondir notre connaissance du tissu associatif italien en Belgique et plus particulièrement à Bruxelles, il nous semble opportun d'en définir la nature, même si nous sommes conscients que ce n'est pas dans ces brèves pages que nous pourrions brosser un tableau exhaustif du phénomène. Que savons-nous de l'associationnisme italien en Belgique ? Pour répondre à cette question, nous commencerons par retracer les principales étapes de l'évolution historique de l'associationnisme italien tel qu'il s'est développé en Belgique et, successivement, nous entrerons dans la spécificité de l'associationnisme qui émerge dans la (les) communauté(s) italienne(s) de Bruxelles, qui présente une réalité stratifiée propre au territoire dans lequel il s'inscrit et qui est, par ailleurs, celui auquel nous nous sommes intéressés, sur lequel nous avons enquêté, que l'on essaye de comprendre et d'intégrer.

Hier comme aujourd'hui, le tissu associatif italien a toujours été un phénomène très complexe et bigarré dans lequel se créent des interconnexions et des chevauchements, dûs en partie aux relations que chaque association entretient à plusieurs niveaux avec les institutions locales, les partis politiques et les institutions italiennes. Compte tenu de sa nature, proposer une classification est donc une tâche difficile. Toutefois, en ce qui concerne l'associationnisme historique, nous estimons nécessaire de mentionner ses trois principaux piliers, en suivant les définitions proposées par le déjà cité Pugliese : l'associationnisme de nature religieuse, notamment catholique; l'associationnisme représentatif et l'associationnisme territorial⁸.

La présence en Belgique d'organisations italiennes œuvrant en faveur de leur émigration est ancienne, mais c'est dans l'immédiat après-guerre qu'elles connaissent un développement

⁶ Les CEMÉA, « L'associatif comme pilier démocratique », *Cent ans d'associatif en Belgique...Et demain ?...* pp. 193 - 199.

⁷ Mathieu Bietlot, « Défense de poste et riposte », *Cent ans d'associatif en Belgique...Et demain ?...* pp. 228 - 239.

⁸ Enrico Pugliese, *op. cit.*, p.89.

considérable lorsque, suite à l'accord de 1946 entre la Belgique et l'Italie⁹, des centaines de milliers de travailleur.euse.s italien.ne.s commencent à affluer. C'est la période d'hégémonie des catholiques, ou plus précisément de toutes les institutions émanant de leur monde dont l'objectif premier reste l'assistance. Le succès de ces organisations peut être attribué à plusieurs facteurs: en partie à la *liberté* de mouvement accordée par les autorités belges dans le cadre d'une fonction anticommuniste et en partie grâce au travail de soutien apporté par les Missions catholiques italiennes, qui ont joué un rôle central dans l'impulsion et la centralisation d'un certain nombre d'initiatives.

En 1954, malgré les hostilités, le bureau italien du *Patronato*¹⁰ INCA-CGIL Belgio¹¹ (INCA dorénavant) est ouvert à Bruxelles, un *Patronato* lié au syndicat italien de gauche et donc proche du parti communiste italien¹². Cela constitue un premier signe de la chute de la primauté catholique. En effet, c'est au cours des années 1960 que l'on voit l'expansion ou l'émergence d'autres associations rattachées d'un côté à l'associationnisme représentatif comme mentionné ci-dessus, lié aux grands syndicats ou aux organisations autonomes, telles que les *patronati* ACLI¹³ et la FILEF¹⁴ et, de l'autre, à l'associationnisme territorial qui fait de l'origine commune d'un pays ou d'une province un élément fondateur de sa constitution. Ce dernier, dont le rôle est de soutenir les immigré.e.s à la fois en rendant la vie en Belgique plus "agréable" et en représentant un pont avec le pays d'origine, a connu un développement remarquable à partir de 1970 suite à la création des Régions en Italie¹⁵ (bien que selon des modalités qui varient en fonction de la région à laquelle elles appartiennent et des liens que la région elle-même veut entretenir avec ses communautés d'émigrés). Cela a conduit les associations à jouer un rôle de médiatrices entre les migrant.e.s et leurs territoires d'origine, et a constitué une ressource privilégiée dans les relations des institutions régionales avec les communautés migrantes. Les associations (et pas seulement régionales) offrent une visibilité et couvrent une variété d'objectifs : récréatifs, sociaux, culturels, professionnels et même religieux.

Parallèlement à cette évolution, les années 1970 se caractérisent, d'une part, par l'affaiblissement des associations mutualistes et d'assistance (en particulier celles de nature religieuse), et d'autre part, par le renforcement d'un associationnisme lié au militantisme socio-politique (sans qu'il soit nécessairement lié à un parti). Ce sont les années durant lesquelles, à différents niveaux, on commence à parler de la participation des immigré.e.s à la

⁹ Le 23 juin 1946, à Rome, un protocole d'accord est signé entre la Belgique et l'Italie. Celui-ci prévoit la présence de 50 000 travailleurs italiens dans les mines belges. Pour en savoir plus Anne Morelli, « L'appel à la main d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre », *Revue Belge d'Histoire contemporaine (BTNG-RBHC)*, *XIX*, 1988, pp. 1-2.

¹⁰ Le *Patronato* (dont le mot est intraduisible en français) est un organisme de droit privé qui fournit un service d'utilité publique sans but lucratif. En particulier, il offre toute une série de services: l'assistance et la tutelle en matière de cotisations et pensions, santé et citoyenneté pour les immigré.e.s ainsi qu'un service d'information spécifique concernant le travail.

¹¹ INCA - CGIL, *Istituto Nazionale Confederale di Assistenza - Confederazione Generale Italiana del Lavoro*: <https://www.inca-cgil.be/> (page consultée le 2 novembre 2022).

¹² La FGTB, les milieux gouvernementaux belges et même italiens n'ont pas vu l'initiative d'un bon œil. Giuseppe Cigni, le premier responsable du bureau de l'Inca à Bruxelles, était signalé par le gouvernement belge comme un communiste connu, membre du syndicat unique des mineurs et participant aux grèves.

Dario Carta, « L'associazionismo italiano in Belgio e il caso di Bruxelles », *Recherches nouvelles sur l'immigration italienne en Belgique*, sous la direction d'Anne Morelli, Mons, Couleur livres, 2016, p. 57-69.

¹³ ACLI, *Associazioni Cristiane lavoratori italiani* : <https://www.acli.it/> (page consultée le 2 novembre 2022)

¹⁴ FILEF - Nuova Emigrazione Belgio, *Federazione Italiana Lavoratori Emigranti e Famiglie*: <https://filefnuovaemigrazione.altervista.org/> (page consultée le 2 novembre 2022).

¹⁵ Les compétences en matière d'émigration sont décentralisées vers les régions, ce qui permet aux régions de financer des associations et des initiatives.

politique. Vers la fin des années 1970, un associationnisme plus institutionnel se répand et de nouveaux organes représentatifs des "Italien.ne.s à l'étranger" sont créés, dont les COM.IT.ES¹⁶, auxquels participent de nombreux.ses représentant.e.s de l'associationnisme traditionnel.

Quoi qu'il en soit, les différents types d'associations, qu'elles soient d'entraides, dûes à des initiatives territoriales ou religieuses, ou à caractère politique et culturel, ont accompagné les différentes générations de migrant.e.s italien.ne.s en Belgique, comme dans le monde. Cependant, au fur et à mesure que les générations se sont succédées (surtout à partir des années 1990), les associations ont eu du mal à s'adapter aux transformations sociales et culturelles de l'univers des émigré.e.s, ce qui a entraîné leur affaiblissement et leur faible renouvellement. Cela s'applique aussi bien à l'associationnisme territorial, où l'élément identitaire est perdu et où la distance culturelle entre les nouvelles et les anciennes générations augmente, qu'à l'associationnisme représentatif. De nouvelles structures institutionnelles apparaissent tandis que le contexte politique et de soutien qui caractérisait les associations les plus orientées politiquement et socialement disparaît. Mais avant de parler de l'associationnisme qui émerge des nouvelles migrations italiennes, avec des intersections claires avec l'associationnisme et les migrations historiques, il est important de donner un peu de contexte historique sur ce qu'a représenté le secteur associatif à Bruxelles.

Le développement de l'associationnisme à Bruxelles est étroitement lié d'une part à l'évolution démographique de la population et d'autre part à la croissance de la capitale. Si, dans l'immédiat après-guerre, le nombre d'Italien.ne.s présent.e.s à Bruxelles n'était pas si important, il a augmenté au cours des années suivantes, surtout lorsque, en raison de la fermeture de nombreux puits en Wallonie suite au déclin économique de la région minière, de nombreux.ses Italien.ne.s ont progressivement commencé à s'installer dans la Capitale tandis que d'autres arrivaient directement d'Italie pour travailler dans l'industrie et les services. De ce fait, la population italienne de Bruxelles, contrairement aux bassins miniers, est plus diversifiée et stratifiée socialement. Il en va de même lorsqu'on examine sa répartition géographique. La plupart des nouveaux arrivants s'installent dans des quartiers populaires, parmi lesquels Bruxelles-Ville et Anderlecht, où certain.e.s ont pu acheter de vieilles maisons à des prix modestes tandis que d'autres ont trouvé des logements à louer bon marché. Ces Italien.ne.s dispersé.e.s dans différents quartiers sont pratiquement inconnu.e.s les un.e.s des autres, chacun.e se fondant parmi des centaines de milliers de citoyen.ne.s de toutes nationalités. De nombreuses "micro-communautés" sont créées, chacune étant marquée par la présence de quelques associations qui tentent de devenir un point de référence. Toutefois, malgré les efforts déployés, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1960 et au cours des années 1970, parallèlement à l'augmentation numérique des Italien.ne.s, que le nombre d'associations créées augmente considérablement. Et dans les communes où la concentration italienne est la plus forte, la présence des associations italiennes s'épaissit, reflétant à la fois les divisions politiques et les affiliations territoriales. Ainsi, à Anderlecht, commune de l'agglomération bruxelloise à forte présence italienne, plusieurs associations sont fondées, parmi lesquelles le Casi-Uo, l'association des siciliens Trinacria et une Mission catholique italienne.

¹⁶ Les COM.IT.ES, *Comitato degli italiani all'estero*, sont des organes représentatifs de la communauté italienne. Chaque comité a pour objectif d'identifier les besoins de développement social, culturel et civil de sa communauté de référence et peut soumettre à la représentation diplomatique-consulaire des contributions utiles à la définition du cadre programmatique des interventions dans le pays dans lequel il opère. <https://comites-belgio.be/it/> (page consultée le 2 novembre 2022).

Différents facteurs expliquent le développement associatif des années 1970 :

- Le développement économique et culturel de Bruxelles attire de nombreux Italiens aux profils socio-économiques variés. Cet environnement plus ouvert par rapport aux zones minières contribue à l'émergence de nouvelles expériences associatives.
- La présence d'associations nationales italiennes s'occupant d'émigration favorise le développement d'un tissu associatif articulé puisqu'elles tissent des liens avec d'autres associations.
- Enfin et surtout, le nouveau rôle que revendiquent les immigrés, qui ne veulent plus exclusivement être l'objet d'actions d'assistance mais veulent en devenir le sujet, l'acteur. C'est également dans cette direction que s'est orientée l'action du Casi-Uo qui, à travers une série d'initiatives qui trouvaient leur principal moteur dans l'Université Ouvrière, voulait donner aux immigrés les outils nécessaires pour comprendre et surmonter collectivement leur situation marginale.

Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, depuis les années 1990 l'associationnisme traditionnel connaît, également à Bruxelles, une période de déclin. Pour en comprendre les raisons, il est essentiel d'examiner les nouveaux flux migratoires qui, malgré des aspects communs, présentent des caractéristiques différentes des précédents. Nous terminerons donc par un aperçu de ce qu'est aujourd'hui le réseau associatif italien, en abordant notamment un aspect spécifique lié au concept de chaîne migratoire, que nous empruntons à nouveau par Pugliese¹⁷.

La chaîne migratoire est traditionnellement comprise comme le mécanisme qui relie les nouveaux émigrants aux parents, amis ou compatriotes qui résident déjà dans les pays d'émigration. En pratique, celles/ceux qui partent suivent le chemin déjà emprunté par celles/ceux qui les ont précédés et qui peuvent les soutenir dans leur intégration dans la société de destination. Il n'est pas surprenant que cela ait conduit à des situations où les immigrés d'une certaine région finissent par se concentrer dans les mêmes zones dans les pays d'arrivée. Or, la nature des chaînes migratoires du passé a des caractéristiques différentes de celles de l'émigration actuelle, en raison de sa complexe composition sociale.

Bien que les nouveaux/elles migrants, comme les anciens, soient confrontés à des obstacles et à des difficultés partagés, le manque de continuité entre les chaînes migratoires affecte la notion de construction collective et les formes de mobilisation et de participation, qui semblent actuellement moins intégrées dans le tissu associatif et politique local car davantage liées à la résolution de problèmes.

Dans le passé, les chaînes migratoires représentaient le moment constitutif initial de multiples formes associatives, tant formelles qu'informelles, car elles créaient les conditions préalables pour faciliter l'insertion professionnelle, la cohésion communautaire et l'organisation structurée d'organismes d'entraide ou de formes de représentation syndicale et politique. Si le rôle de la chaîne migratoire était fondamental dans la phase initiale de l'expérience migratoire, le rôle de l'associationnisme et des structures de représentation et de défense des migrants était important dans la vie quotidienne de celles/ceux qui vivaient hors de leur pays. Aujourd'hui, la chaîne migratoire n'est plus constituée de parents et de compatriotes qui accueillent et font connaître le pays d'arrivée, ou du moins pas aussi souvent qu'avant. La

¹⁷ Enrico Pugliese, *op. cit.*, p.92.

nouvelle migration passe essentiellement par les réseaux sociaux et c'est ces derniers qui accueillent en changeant radicalement l'expérience de vie des migrant.e.s. Ces dernier.ère.s y communiquent, s'y agrègent, y construisent des événements et, puisque "virtuels", déterminent une dématérialisation territoriale de leur présence. Une nouvelle forme d'associationnisme appelée de "réseau" émerge : de nouvelles associations, avec des objectifs divers et une composition différente, voient le jour mais sans toujours avoir une durée significative, précisément parce que l'agrégation se fait autour d'un thème unique et contingent.

Bien sûr, ces considérations ne s'appliquent pas à tou.te.s les membres de la nouvelle migration italienne, bien qu'à une partie importante d'entre elles.eux, et bien sûr, cela ne signifie pas que les nouveaux.elles. migrant.e.s italien.ne.s sont tou.te.s étranger.ère.s à toute structure associative stable. C'est ce que nous avons essayé de comprendre et d'analyser et qui fera l'objet des pages suivantes.

3.0 Pour une nouvelle classification des associations italiennes à Bruxelles

Après avoir relaté les principales étapes historiques de l'évolution de l'associationnisme italien, le moment est venu de prendre un instantané plus récent, en essayant de définir les associations italiennes qui opèrent aujourd'hui à Bruxelles : quelles sont ces associations ? Quelles sont les lignes de démarcation qui les définissent et les distinguent ?

Comme mentionné précédemment, nous sommes conscients de la difficulté de classer toutes les associations italiennes existant à Bruxelles en fournissant une carte exhaustive de celles-ci, mais nous pensons qu'il est important d'avoir une idée plus claire de ce qui existe afin de pouvoir y agir par la suite. Nous avons donc défini une série de critères qui peuvent nous aider à démêler l'écheveau du tissu associatif italien et à poser les bases, les clés d'une analyse que nous n'avons pas l'intention de clore avec le dernier paragraphe de cette étude, mais plutôt d'ouvrir à un travail de réflexion de longue haleine impliquant le tissu associatif italien lui-même.

Ces critères, qui composent notre classification, sont le résultat des trois démarches :

- une étude de la littérature existante sur les types d'associations italiennes à l'étranger. Pour cela, nous nous sommes appuyés notamment sur le livre de Pugliese *Quelli che se ne vanno*¹⁸, déjà mentionné à plusieurs reprises dans cette étude, et sur le livre *L'associazionismo dell'emigrazione italiana in transizione*¹⁹ qui tente de reformuler une réflexion sur l'évolution de l'associationnisme italien à l'étranger ;
- une recherche faite par nos soins, l'équipe du Casi-Uo, menée principalement à partir des sites, des pages facebook pour les associations qui en disposent et, bien que dans une moindre mesure, de la liste des associations italiennes répertoriées par l'Ambassade d'Italie²⁰. En ce qui concerne cette dernière, il convient de faire preuve de prudence en soulignant qu'elle ne semble pas être à jour. En effet, elle compte une centaine d'associations dans toute la Belgique, dont elle fournit l'adresse, le nom du président et les coordonnées. Sur cette centaine, seulement 28 sont situées dans la

¹⁸ Enrico Pugliese, *op. cit.*

¹⁹ Massimo Angrisano, Carlo Caldarini, Cristiano Caltabiano, Marco Di Gregorio, Grazia Moffa, *L'associazionismo dell'emigrazione italiana in transizione*, Futura Editrice, 2022.

²⁰ http://ambbruxelles.esteri.it/ambasciata_bruelles/resource/doc/2017/07/associazioni_bruelles_21062017.pdf (page consultée le 2 novembre 2022).

région de Bruxelles-Capitale, les autres, à l'exception de quatre à Tubize, sont toutes situées dans la région flamande, avec une présence prédominante à Genk. De nombreuses associations que nous connaissons n'y figurent pas, la plupart de celles interviewées par exemple, ce qui s'explique peut-être par l'obligation de fournir sa propre liste de membres pour être répertorié. Nous en déduisons qu'il s'agit d'une liste plutôt "historique" qui reflète la subdivision tripartite proposée par Pugliese, citée au sujet de l'associationnisme historique italien. Si l'on s'en tient à l'année de fondation, d'après une recherche rapide limitée aux associations bruxelloises via les réseaux sociaux et le site internet, pour celles qui en ont, l'association la plus récente date de 2006 tandis que le Casi-Uo, fondée en 1970, remporte le prix de l'ancienneté.

- Dans l'idée d'un processus participatif, les interviews menées avec des associations partenaires : parmi les questions soumises, nous leur avons proposé notre classification pour connaître leur opinion en la matière. Leurs suggestions ont donc été intégrées dans cette section.

Concrètement, nous exposerons ci-dessous ces critères en essayant d'expliquer comment chacun d'entre eux peut, à notre avis, contribuer à éclairer la réalité variée de l'associationnisme italien à Bruxelles. Ces critères seront présentés individuellement, comme les pièces détachées d'un puzzle, mais il va sans dire que pour comprendre les imbrications du tissu associatif italien, il faudra rassembler ces pièces ou, le cas échéant, les faire interagir ensemble, cela avec des exemples à l'appui. A ce propos, nous soulignons, en conclusion, le choix délibéré d'exclure les partis politiques de l'échantillon, éliminant pour des raisons pratiques les instances pour lesquelles la détention du pouvoir est soumise à la concurrence.

3.1 Critère géographique

La localisation d'une association peut en dire long sur elle, par exemple sur le public qu'elle vise à atteindre par ses actions ou sur les activités mêmes qu'elle décide d'organiser. Elle est aussi liée à un aspect matériel, la présence ou la non-présence d'un siège physique dans un endroit donné, qui peut être à son tour plus ou moins fixe, propriété ou location. La présence d'une association dans un contexte géographique spécifique peut être le résultat d'une réflexion déterminée par les objectifs que l'association se fixe et/ou être dictés par des contiguïtés extérieures, en premier lieu financières. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il s'agit d'un facteur à prendre autant en considération que les autres, pour une meilleure compréhension du tissu associatif italien à Bruxelles.

Si nous adoptons comme porte d'entrée le critère de l'existence d'un siège, nous pouvons identifier essentiellement trois cas de figure :

- l'association n'a pas de siège physique ;
- l'association ne dispose pas de locaux propres mais loue ou s'appuie sur d'autres structures pour exercer ses activités ;
- l'association dispose d'un siège qu'elle utilise pour ses activités et qui correspond à son siège social.

Spécialement dans les deux dernières situations, le facteur géographique est une variable déterminante car le fruit d'une stratégie propre à l'association qui contribue à la réalisation de certains objectifs. En bref, pourquoi l'association lambda a-t-elle ses locaux, en location ou dont elle est propriétaire, dans ce quartier plutôt que dans un autre ? La position

géographique de l'association lambda répond-elle à une logique spécifique? Et comment influence-t-elle le développement de ses activités ?

Dans le cas de l'absence de lieu physique, nous connaissons plusieurs associations qui n'en ont pas, parmi lesquelles *Apriamo i porti Bruxelles*²¹ (AIP dorénavant) et *Invisibili in Movimento*²² (Invisibili dorénavant). Les raisons de cette non-localisation ne nous sont pas données, mais de manière générale, nous pouvons peut-être dire qu'elles dépendent d'une moindre organisation interne de l'association, qui n'identifie pas le renforcement de l'ancrage territorial comme l'une de ses priorités urgentes. Toute association doit avoir une adresse, mais le choix de la domiciliation reste libre. Nous comptons donc parmi les associations qui n'ont pas de siège, celles qui en ont un mais qui correspond au domicile de l'un des membres.

Nous constatons cependant que la tendance générale des associations est d'être physiquement présentes sur le territoire à travers un lieu où le public peut facilement identifier leur présence. Un lieu qui, dans la plupart des cas, est loué et qui est souvent partagé entre plusieurs associations, italiennes mais non seulement. C'est le cas, par exemple, de Vi45, rue de la Victoire 45 à Saint-Gilles, qui accueille diverses associations italiennes : ANPI Bruxelles²³ (ANPI dorénavant), Cultural Contro Camorra (CCC dorénavant)²⁴, la section Nuova Emigrazione membre du réseau FILEF et les ACLI de Bruxelles²⁵. Outre les avantages indéniables, non seulement économiques mais aussi en termes de liens possibles entre les associations, le fait de disposer d'un espace commun leur permet d'avoir une présence tangible dans une commune comme Saint-Gilles traversée par un nombre important de nouveaux.velles migrant.e.s italien.ne.s. S'il est vrai que les nouveaux.velles migrant.e.s vivent désormais un peu partout à Bruxelles, il est également vrai qu'une partie importante d'entre eux.elles, pour différentes raisons (prix des loyers, emplois trouvés, amis rencontrés) se concentre autour des communes populaires d'Anderlecht, Bruxelles-ville, Ixelles et Saint-Gilles. En ce qui concerne cette dernière commune en particulier, il convient de souligner qu'elle couvre une petite superficie, si on la compare à celle des autres communes, mais dans laquelle réside un pourcentage relativement élevé de migrant.e.s italien.ne.s (nous parlons de 8,4% de la population). Il est donc raisonnable que des associations décident de s'y installer.

La localisation est-elle donc aussi un élément stratégique lié au public que les associations veulent atteindre ? Dans le cas du *Casi-Uo*, la réponse serait oui : c'est clairement l'une des raisons pour lesquelles nous avons déplacé un certain nombre d'activités destinées aux nouveaux.velles migrant.e.s italien.ne.s (tables de conversation en français, projections-débat, permanences socio-juridiques, etc.) à Saint-Gilles, en louant les locaux du CFS asbl²⁶, à quelques numéros de Vi45. Et c'est clairement l'un des axes de la réflexion que nous menons actuellement en nous demandant comment le fait d'avoir des locaux propres, bien que loués, à Saint-Gilles, identifiables au *Casi-Uo* (et non à une autre structure comme c'est le cas

²¹ *Apriamo i porti Bruxelles*: <https://apriamoiporlibxl.wordpress.com/mission-and-vision/> (page consultée le 2 novembre 2022).

²² *Invisibili in Movimento*: <https://invisibilinmovimento.it/> (page consultée le 2 novembre 2022).

²³ ANPI Belgio, *Associazione Nazionale Partigiani d'Italia* : <https://belgio.anpi.it/> (page consultée le 2 novembre 2022).

²⁴ *Cultura contro Camorra*: <https://www.culturacontrocammorra.eu/fr/home-fr/> (page consultée le 2 novembre 2022).

²⁵ ACLI di Bruxelles, *Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani*: <https://www.acli.it/> (page consultée le 2 novembre 2022)

²⁶ CFS asbl, *Collectifformation Société* : <https://www.cfsasbl.be/> (page consultée le 2 novembre 2022).

actuellement) peut influencer positivement la création d'une communauté liée à un ancrage territorial.

Comme pour le Casi-Uo, il existe de nombreuses associations qui s'appuient sur d'autres structures pour mener à bien leurs activités. Nous citons notamment l'asbl ARCI Bruxelles²⁷ (ARCI dorénavant) dont les activités se déroulent principalement au Centre culturel Elzenhof (Av. de la Couronne 12, 1050 Ixelles) ou l'ONG Emergency Belgium²⁸ (Emergency dorénavant) dont le siège se trouve au centre de bureaux et de réunion, dédié aux associations, ONG's et entreprises sociales, Mundo-b²⁹, au cœur du quartier Matonge à Bruxelles. Bien plus rares sont les associations qui sont propriétaires du lieu qu'elles occupent, le seul exemple que nous connaissons - une enquête plus approfondie serait nécessaire - est le *Patronato ACLI* Belgio.

En conclusion, et c'est aussi ce qui ressort des interviews menées, les associations témoignent du besoin de disposer d'un espace, même partagé, où exercer leurs activités.

3.2 Année de la fondation

Le critère est parlant et fait référence à l'année de création des associations, ce qui permet de distinguer les plus récentes des moins récentes. Au-delà des données purement archivistiques, la connaissance du contexte historique et des raisons qui ont portées à la création d'une association peuvent s'avérer un indicateur important du type d'activités développées, du public reçu et de leur évolution dans le temps.

Cependant, nous nous référons bien au type d'activités et non à leur intensité actuelle : il n'est pas certain qu'une association dont la fondation remonte à cinquante ans soit encore active aujourd'hui, tout comme il n'en va pas de même pour une association de création plus récente. Alessandro Da Rold, président de l'association REGIB³⁰ créée en décembre 2019, fait remarquer que l'ancienneté est certes importante, mais qu'elle ne dit pas tout et ne peut pas déterminer à elle seule le niveau d'activité d'une association.

Un dernier détail à prendre en compte par rapport à l'année de fondation, ce qui nous est également suggéré par Marco Grispigni, représentant de FILEF, concerne la constitution décalée des sections belges ou bruxelloises par rapport à leurs organisations mères respectives. C'est le cas de l'ANPI fondée en Italie en 1944 (en Belgique en '53 par des partisans italiens émigrés et reconstituée en 2001) et de la FILEF fondée en novembre 1967 et de la FILEF - nuova emigrazione en 2015.

3.3 Avec ou sans personnel salarié

Ce critère peut être révélateur de la réalité et de la dynamique dans lesquelles une association avance et évolue, à partir des ressources humaines dont elle dispose à l'élaboration et au développement de projets. Nous estimons ce critère intrinsèquement lié à la question du financement (ou de l'absence) et à la relation que les associations tissent avec les institutions italiennes et belges.

²⁷ ARCI Bruxelles, *Associazione ricreativa e culturale italiana* : <https://www.arcibruxelles.org/> (page consultée le 2 novembre 2022).

²⁸ Emergency belgium : <https://www.emergencybe.org/fr/emergency-be-fr/> (page consultée le 2 novembre 2022).

²⁹ Mundo-b : <https://mundo-b.org/> (page consultée le 2 novembre 2022).

³⁰ REGIB, Rete Giovani Italiani in Belgio : <https://regi-belgio.be/> (page consultée le 2 novembre 2022).

Là encore, nous identifions trois situations possibles :

- l'association ne bénéficie pas de personnel salarié et est animée par le travail et l'implication de ses bénévoles;
- l'association bénéficie occasionnellement, ou en tout cas pas régulièrement, de subsides qui permettent d'avoir des travailleurs salariés et s'appuie principalement sur des volontaires;
- l'association a des travailleurs salariés.

La première situation n'est pas inconnue de nombreuses associations. Nombreuses sont en effet celles qui existent grâce au travail exclusif des volontaires, parmi lesquelles: Emergency, Invisibili, CCC, ARCI. La même situation s'applique également à de nombreuses associations territoriales qui, bien qu'elles puissent recevoir une aide des autorités locales italiennes pour le développement de certains projets, événements ou activités, ne bénéficient pas de fonds structurels. De fait, toutes ces associations - les exemples ne sont pas exhaustifs - ne reçoivent aucune subvention italienne ou belge.

Comment cela impacte le fonctionnement de l'association tant au niveau de son organisation interne que pour l'élaboration de ses actions ?

Nous souhaitons insister ici sur deux variables notamment parce qu'elles s'avèrent être, pour certaines associations, à l'origine des difficultés rencontrées : la première concerne le niveau d'implication des bénévoles, qui reste subjectif et dépend aussi du contexte de vie personnel, et la seconde, qui revient à plusieurs reprises dans les interviews réalisées, la mobilité de certain.e.s de ces bénévoles (un discours qui s'étend aussi aux bénéficiaires de ces associations).

Bruxelles ne représente pas pour tout le monde un foyer permanent, mais plutôt une étape temporaire avant de commencer ou de chercher un nouvel emploi ailleurs ou de rentrer en Italie. Nous ne disposons pas de données exactes sur le taux de rotation des migrant.e.s italien.ne.s, mais nous présumons que cette rotation concerne particulièrement les nouveaux.elles migrant.e.s. Parmi ces dernier.ère.s, nous supposons majoritairement les profils de migrant.e.s dont le travail est lié aux relations internationales ou les profils qui, parce qu'ayant un emploi précaire (pensons à l'horeca), mais libres de toutes contraintes qui pourraient les amener à choisir de rester de manière permanente (présence d'enfants par exemple), n'hésitent pas à partir vers d'autres pays à la recherche d'un avenir meilleur. Tout cela a évidemment un impact sur le fonctionnement d'une association, dont la vie pourrait reposer uniquement sur le travail de quelques-un.e.s, et par conséquent sur son dynamisme.

D'autres associations, comme c'est le cas de Medeber Teatro³¹ (Medeber dorénavant) et de NFO-Radio³² (NFO dorénavant), vivent une situation intermédiaire entre les deux listées ci-dessus : bénéficiant de subventions ponctuelles de la part des institutions belges pour avoir présenté et remporté des appels à projets de courte durée, elles disposent de travailleur.euse.s à titre temporaire ou en tout cas pour une durée limitée au projet présenté. Là encore, il s'avère donc indispensable de recourir au travail des bénévoles si on veut pérenniser la vie de l'association et ses actions. Bien que l'obtention de ces fonds soit sans aucun doute un point positif, il y a là une difficulté, ou plutôt un défi majeur, pour toutes les associations qui

³¹ Medeber Teatro: <https://medeberteatro.org/> (page consultée le 2 novembre 2022).

³² NFO-Radio, *No Fade Out* : <http://www.nforadio.com/> (page consultée le 2 novembre 2022).

souhaitent faire le saut en s'installant de façon permanente sur le territoire, comme le montre l'interview de Serenella Martufi de l'association Medeber. Comme le souligne Serenella, pour cela, il faut de l'anticipation et donc une structuration de l'action de l'association agréée dans le temps de manière à permettre l'accès à des fonds structurels qui peuvent la stabiliser. Cela comporte par conséquent un travail en amont pour se familiariser avec le fonctionnement des institutions publiques qui régulent ces fonds, mais aussi un travail en réseau avec elles. Comme il s'agit d'un travail rétroactif, il repose essentiellement sur les épaules de bénévoles, d'où toutes les difficultés qui en découlent.

Enfin, et c'est aussi le critère qui regroupe le moins d'associations, il y a celles qui reçoivent des fonds structurels et qui ont des travailleurs salariés. Il s'agit notamment du Casi-Uo, reconnu par les décrets d'éducation permanente et de cohésion sociale, et des *Patronati* tels que l'INCA, qui reçoivent des fonds des institutions publiques italiennes pour mener leur action sociale. Les difficultés rencontrées dans cette situation se situent à un autre niveau - nous n'entrerons pas ici dans les détails - mais nous soulignons que si des problèmes de stabilité existent, ils sont plutôt liés au maintien des fonds et donc à la nécessité et à la pression de rentrer dans toutes les cases et conditions qui leur sont imposées. Notre intérêt reste de comprendre comment un tel critère, en l'occurrence la présence de personnel salarié, peut affecter le fonctionnement d'une association et représenter une ligne de démarcation utile pour la classification.

3.4 Affiliation

Plusieurs associations fonctionnent par adhésion, c'est-à-dire qu'il est possible de devenir membre en payant une cotisation annuelle. C'est le cas de l'asbl ARCI, de l'association REGIB et d'un bon nombre d'associations territoriales. Il va sans dire que pour les associations qui vivent du travail des bénévoles, la contribution des membres constitue l'une des formes de subsistance nécessaire.

Ce critère nous donne sans doute une indication sur la taille de l'organisation, de masse ou non. Toutefois, adhésion n'est pas synonyme de participation. De même que le critère de l'ancienneté ne permet pas à lui seul de déterminer le niveau d'activité, le nombre de membres ne permet pas de savoir dans quelle mesure ils participent activement et régulièrement à la vie de l'association. Ceci dit, ce nombre, notamment si l'on observe son évolution dans le temps, et le profil de ces membres (notamment leur âge moyen) permettrait de mettre en évidence certains des problèmes critiques rencontrés par les associations ces dernières années. En fait, comme nous le montrent les résultats de l'enquête menée auprès de 260 organisations italiennes dans le monde, pour les associations fondées avant 2010, le nombre d'associé.e.s a diminué au cours des dix dernières années et l'âge moyen des associé.e.s est supérieur à 60 ans, introduisant ainsi la question du renouvellement des générations³³.

Nous rappelons qu'une association a la possibilité de s'inscrire au registre consulaire en fournissant sa propre liste de membres, mais nous rappelons également que cette liste ne correspond pas à une véritable cartographie des associations italiennes présentes sur le territoire belge, comme le confirme Mauro Rota, président de la section Bergamaschi à Bruxelles³⁴ (Bergamaschi dorénavant), lors de son interview.

³³ Massimo Angrisano ... *op. cit.*, pp. 41-43.

³⁴ Section Bergamaschi à Bruxelles : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100057662820708> (page consultée le 2 novembre 2022).

3.5 Objectifs

Ce critère permet d'avoir une vue d'ensemble du champ d'action des associations. Nous avons préféré diviser les objectifs poursuivis et les activités menées en deux critères distincts, partant du principe que, avec les mêmes objectifs, deux associations peuvent développer des activités très différentes.

Les objectifs qu'une association se fixe peuvent à leur tour se décliner en objectifs généraux et en objectifs secondaires. Si une association poursuit un objectif principal, cela n'exclut pas que son champ d'action soit en réalité plus large puisqu'elle vise à poursuivre toute une série d'objectifs subsidiaires. Concrètement, dans le cadre de nos permanences socio-juridiques, il ne nous viendrait pas immédiatement à l'esprit d'orienter un.e migrant.e Italien.ne d'origine bergamasque à la section des bergamasques de Bruxelles pour obtenir un soutien pour une question concernant l'exercice de ses droits. Selon la question, il nous semblerait plus naturel de l'orienter vers un *Patronato* italien par exemple. Cependant, cela ne signifie pas que la section des bergamasques, dont les objectifs principaux sont de maintenir un lien entre les migrant.e.s bergamasques et la promotion de la culture bergamasque à l'étranger, ne puisse pas fournir un soutien polyvalent qui inclut également l'aide à la protection des droits de tou.te.s les migrant.e.s bergamasques qui arrivent à Bruxelles. Il ne faut donc pas sous-estimer la présence de ces objectifs secondaires, car ce sont parfois eux qui sous-tendent ou facilitent la création de collaborations entre des associations travaillant à des niveaux apparemment différents. A titre d'exemple, pour rester concret, nous développons un projet radiophonique avec l'association NFO qui consiste à produire des podcasts permettant aux auditeur.ice.s - migrant.e.s italien.ne.s - d'acquérir le maximum d'informations concernant l'exercice de leurs droits dans toutes les circonstances liées à leur vie professionnelle et sociale. Or, NFO ne poursuit pas cet objectif principal contrairement au *Casi-uo* mais cela n'a pas empêché la construction d'un partenariat structuré.

Nous retenons donc l'idée que les objectifs peuvent être très variés : culturels, politiques, de protection des droits, récréatifs, etc. Même si une étude plus approfondie serait nécessaire pour une classification plus précise des associations, surtout si l'on se limite aux objectifs principaux, il est possible de regrouper certaines associations par macro-champs d'action. Nous pensons notamment aux associations territoriales, qui, comme nous l'avons déjà mentionné, visent principalement à promouvoir et à diffuser la culture de leur territoire d'origine en mettant en relation les migrant.e.s d'une communauté spécifique, ou aux *Patronati*, qui s'orientent davantage vers l'exercice et la protection des droits des travailleur.euse.s dans toutes les questions sociales.

Nous rapportons, en conclusion, la suggestion faite par Eleonora Medda, coordinatrice du *Patronato* INCA, qui, en ce qui concerne ce critère des objectifs mais qui est aussi transversal aux deux critères suivants - activités et liens avec l'Italie - conseille de distinguer les associations orientées vers la promotion de l'italianité de celles qui sont plus axées sur la promotion de l'intégration dans la société belge.

3.6 Activités

Ce critère peut être abordé de deux manières : quantitative et qualitative.

D'un point de vue quantitatif, il s'agirait de vérifier le niveau d'activité réel et actuel des associations. Lors d'une recherche que nous avons effectuée sur le web à travers les sites web et les pages Facebook - pour les associations qui en ont - nous avons en effet rencontré plusieurs associations dont les sites web ne sont pas à jour et dont la dernière activité remonte à longtemps. Il y a aussi plusieurs pages sur lesquelles on lit que la pandémie a forcé un arrêt temporaire des initiatives qui pourtant ne semblent pas avoir repris. L'existence sur le papier ne correspond pas toujours à des actions concrètes sur le terrain.

D'un point de vue qualitatif, l'idée serait de se concentrer sur les types d'activités développées par les différentes associations sur la base de leurs objectifs.

3.7 Identité d'origine et liens avec l'Italie

Comment les associations identifient-elles leur lien avec l'Italie, et pas seulement avec les institutions ? Et comment ce lien s'articule-t-il ensuite dans la pratique ? Une classification plus précise des associations par objectifs et activités permettrait sans doute d'éclairer également cet aspect. Les trois critères - objectifs, activités et identité d'origine - s'avèrent être interconnectés.

Nous en déduisons que ce lien sera peut-être plus fort pour toutes les associations qui sont une émanation ou naissent de l'initiative d'une institution publique italienne ou dont l'objectif principal peut être résumé comme la valorisation et la diffusion à l'étranger de la culture de leur région d'origine dans le cas des associations territoriales. Une déduction qui demande à être vérifiée au vu de ce qui ressort de la même enquête mentionnée ci-dessus. La majorité des associations interviewées disent avoir des relations plus étroites avec les institutions du pays d'accueil qu'avec les institutions italiennes. Un chiffre dont il serait intéressant d'étudier les raisons³⁵.

Par rapport à la relation qui court entre associations italiennes et autorités publiques italiennes, nous avons un début de réponse à travers l'une des questions posées aux personnes interviewés et qui sera présentée dans le chapitre suivant. Il va sans dire que ce lien pourrait se situer à un autre niveau, hors du champ étroitement institutionnel, par exemple dans la construction de collaborations plus ou moins ponctuelles avec des entités autres ayant leur siège en Italie, ou dans la mise en place d'activités à Bruxelles valorisant des réalités italiennes qui présentent des parallélismes avec celles belges correspondantes.

3.8 Associations laïques ou religieuses

En parlant de l'évolution de l'associationnisme historique en Belgique, nous avons vu comment les Missions catholiques italiennes ont joué un rôle central dans l'impulsion et le développement d'une série d'initiatives associatives, surtout après l'accord de 1946 entre la Belgique et l'Italie qui prévoit l'envoi de main-d'oeuvre italienne dans les charbonnages belges. Bien que leur primauté se soit affaiblie dans les années qui ont suivi, des associations ayant des liens avec le monde religieux existent encore aujourd'hui à Bruxelles. Parmi celles inscrites au registre consulaire, nous avons identifié sur la base de leur seul nom (référence religieuse explicite) trois associations ayant chacune plusieurs sections réparties sur le territoire belge :

³⁵ Massimo Angrisano, ..., *op. cit.*, p. 57..

- *Associazioni Cristiane lavoratori italiani (ACLI)* - Associations de travailleurs chrétiens italiens;
- ASBL Missions catholiques italiennes;
- *Movimento Cristiano Lavoratori Belgio (MCL Belgio)* - Mouvement des travailleurs chrétiens Belgique³⁶.

D'après nos recherches, il n'existe pas de site web spécifique actualisé pour les trois associations. Cependant, à partir des sites Internet italiens de leurs sièges nationaux respectifs, nous trouvons confirmation que diverses sections existent encore aujourd'hui en Belgique et en particulier à Bruxelles.

D'après ce qui ressort de certaines interviews, ce critère semble perdre sa raison d'être aujourd'hui par rapport aux nouvelles associations italiennes à Bruxelles. Nous estimons cependant qu'il est pertinent de l'inclure, en tenant compte surtout de toutes ces associations historiques qui existent encore dans la région et qui entretiennent des liens avec le monde religieux.

3.9 Nouvelle ou ancienne migration

Il s'agit essentiellement d'un critère qui permet d'encadrer le type de public qu'une association accueille ou aspire à atteindre et la composition de ses membres. Mais avant de poursuivre, il est peut-être bon de préciser ce que nous entendons par nouvelle migration. Comme largement expliqué dans l'enquête sur les nouvelles migrations italiennes menée par le Casi-Uo³⁷, la crise économique de 2008 a entraîné une nouvelle vague d'émigration italienne massive vers la Belgique. C'est donc à partir de cette date que nous identifions les nouveaux.velles migrant.e.s italien.ne.s. Notons ensuite que, parmi les personnes quittant l'Italie en masse aujourd'hui pour d'autres pays de l'Union Européenne, 30% sont des « nouveaux.velles Italien.ne.s » comme les appellent les statisticien.ne.s. Il s'agit de personnes « d'origine étrangère », notamment marocaine et brésilienne, nées en Italie ou à l'étranger, ayant « acquis » la nationalité italienne. En 2017, 33 000 « émigré.e.s italien.ne.s d'origine étrangère » ont quitté l'Italie, en 2018, ce chiffre a encore augmenté. Un aspect que Marco Grisignani, représentant de FILEF, souligne lui-même à propos de ce critère spécifique.

La distinction des publics auxquels s'adressent les associations est liée à leur histoire et à la distinction entre associations historiques et nouvelles associations. Cela permettrait, en outre, d'aller plus loin pour identifier celles qui, malgré leur âge considérable, ont su rester sur le terrain en s'adaptant et en accueillant de nouveaux publics. Nous citons ici la question du renouvellement des générations qui, comme on le lit dans le livre *L'associazionismo dell'emigrazione italiana in transizione*, résume une partie des difficultés actuelles rencontrées par les associations fondées avant 2010 qui ne parviennent pas à impliquer les nouvelles générations, c'est-à-dire les jeunes enfants d'immigré.e.s, ou les jeunes récemment expatrié.e.s³⁸.

4.0 Analyse des interviews

Nous avons voulu soumettre notre typologie et nos réflexions à des associations italiennes actives à Bruxelles. La sélection a tenu en compte deux objectifs : garantir un minimum de

³⁶ MCL Belgio, *Movimento Cristiano Lavoratori Belgio* : <https://www.mcl.it/> (page consultée le 2 novembre 2022).

³⁷ Casi-Uo asbl, *Aller Simple? Enquête sur la nouvelle migration italienne à Bruxelles*, 2019-2020, pp. 14-29.

³⁸ Massimo Angrisano, ..., *op. cit.*, pp. 39-67.

représentativité du tissu associatif italien à Bruxelles et renforcer les liens entre notre association et celles contactées.

Bien que l'élément de la représentativité ait été en partie sacrifié, en faveur de l'intérêt qu'on portait sur les opinions des associations choisies, voici les caractéristiques principales de cette dizaine d'associations avec qui on a eu de riches échanges.

Comme associations travaillant principalement sur la production et diffusion d'une culture populaire, nous avons rencontré Medeber Teatro et NFO-Radio. Implanté à Bruxelles en 2017, Medeber Teatro est un projet de recherche performative, pédagogique et théorique sur le théâtre et la poésie. Si leur communication publique n'est pas en italien, il faut souligner que les membres actif.ve.s sont des Italien.ne.s de la nouvelle migration et qu'une partie de leur activité se déroule en italien. Née à Bruxelles en 2019, NFO-Radio est une association qui a comme but de contribuer - avant tout par le moyen de la radiodiffusion numérique - à la promotion socio-culturelle de la population de la région bruxelloise. L'association est composée de nouveaux.elles migrant.e.s italien.ne.s et ses émissions se déroulent presque totalement en italien.

REGIB, FILEF Nuova Migrazione Belgio et le *Patronato* INCA Belgio sont des associations qui mettent au centre de leur action la nouvelle migration italienne, ainsi que les vagues précédentes. REGIB est une association qui a été fondée en décembre 2019 dans le but d'accueillir et de soutenir les jeunes Italien.ne.s vivant en Belgique. La FILEF partage aussi ce but social avec un focus sur la connaissance du phénomène migratoire. Parmi ceux.celles qui s'occupent des migrant.e.s italien.ne.s à Bruxelles, une structure phare est celle du *Patronato* INCA, créée en Belgique en 1954 pour offrir une protection des droits des travailleur.euse.s italien.ne.s en Belgique dans toutes les matières sociales et de sécurité sociale.

ANPI Belgio, Emergency Belgium et ARCI Bruxelles sont des sections d'associations progressistes nées en Italie, qui portent les mêmes noms en Belgique avec des dénominations territoriales différentes. Bien que chacune fasse partie d'un réseau, elles ont une importante marge de manœuvre au niveau local. L'ANPI Bruxelles s'occupe principalement de protéger et faire vivre l'héritage antifasciste ; l'ARCI est une association généraliste historique en Italie, qui a constitué une section belge en 2019 cherchant à promouvoir la sociabilité de ses membres ; Emergency est une association humanitariste et pacifiste qui propose des activités liées à la diffusion de la culture pacifiste : elle est née en 1994 en Italie et en Belgique en 2011.

Les trois dernières associations qu'on a interviewées sont Cultura Contro Camorra, Invisibili in movimento et Bergamaschi à Bruxelles qui ont des particularités rendant difficile leur classification. CCC est une association fondée en 2013 - à l'initiative d'un fonctionnaire des institutions européennes à Bruxelles qui vivait en Belgique depuis longtemps - visant à donner une contribution à la lutte antimafia sur échelle européenne (cette association fait partie du réseau de la FILEF). Invisibili est une association organisée à Bruxelles et en Italie qui vise à construire un discours antiraciste qui puisse influencer le débat politique italien. Les Bergamaschi est une association qui a plusieurs sections dans le monde : le but principal est de maintenir les liens entre les émigrant.e.s bergamasques, leurs familles et leurs communautés.

À ces associations, nous avons posé quelques questions afin de connaître leur position sur des sujets dont les réponses ne se trouvent pas dans leurs statuts ou, en général, dans la communication publique. Nous leurs avons soumis les contenus de nos réflexions - décrites dans les chapitres précédents - sous forme de question, déclinées dans le contexte bruxellois. On a échangé sur :

1. la relation entre la société civile et les autorités publiques italiennes ;
2. le rapport des associations avec le monde politique ;
3. l'idéal-type d'action qui devrait être faite par les associations italiennes à Bruxelles ;
4. les difficultés rencontrées dans leur travail quotidien ;
5. notre classification du monde associatif.

4.1 La société civile italienne fait/doit-elle faire partie du "Sistema italia"?

Une question importante que nous avons voulu creuser concerne la vision que les institutions italiennes à l'étranger ont du système associatif italien. Pour cela, nous avons d'abord dû identifier les acteurs institutionnels qui expriment un point de vue sur le fait associatif à l'étranger. Ensuite, nous avons proposé la lecture institutionnelle aux associations interviewées.

4.1.1 Le point de vue institutionnel

Selon nous, il faut considérer deux positions : celle de l'ambassadeur italien en Belgique et, à une plus petite échelle, celle du COM.IT.ES.

L'ambassadeur italien en Belgique, Francesco Genuardi, qui a pris fonction à Bruxelles le 2 avril 2021, est arrivé en pleine phase des célébrations de la présence italienne en Belgique (1946-2021) ; nous avons donc eu la chance de pouvoir l'entendre à plusieurs reprises. Dans ses nombreuses apparitions, il a donné sa vision du rôle du secteur associatif italien à l'étranger en général et en particulier à Bruxelles. D'abord, il considère les causes de la nouvelle émigration italienne et les profils de ces migrant.e.s très différentes de celles des vagues précédentes : on serait plutôt dans un contexte de saine mobilité des professionnel.le.s. Il résume cette vision ainsi : [...] *On est dans un contexte européen de libre circulation des travailleurs. [...] On est dans un contexte de génération Erasmus, les gens voyagent*³⁹.

Cette lecture de l'immigration récente italienne en Belgique fait découler une vision particulière du fait associatif. À plusieurs reprises, l'ambassadeur a souligné l'importance de la présence des associations italiennes en Belgique pour renforcer le *Sistema Italia*, le *Made in Italy* et le *soft power* italien. Le *Sistema Italia* (SI dorénavant) est, selon une définition journalistique, l'ensemble des composantes institutionnelles, politiques, commerciales, culturelles et sociales qui contribuent au rayonnement de la Nation italienne. Le *Made in Italy* fait surtout référence à l'aspect économique : expression utilisée depuis les années 1980 pour indiquer la spécialisation internationale du système de production italien, surtout dans les secteurs manufacturiers dits traditionnels. Enfin, le *soft power* (terme que son équipe utilise souvent dans des communications présentant les produits culturels italiens en Belgique sur les

³⁹ RTBF.BE, «L'invité de Matin Première: l'ambassadeur d'Italie, Francesco Genuardi. Les débuts de l'immigration italienne et ce qu'il en reste », site de la Radio Télévision Belge Francophone, 23 juin 2021, <https://bit.ly/3wbm9i5> (page consultée le 2 novembre 2022).

réseaux sociaux) signifie l'aptitude à séduire qui requiert une participation active et libre de la société civile.

Ces mots font référence aux deux aspects économique et culturel des relations internationales. Les associations italiennes auraient donc cette triple fonction, en contribuant à renforcer ces trois dimensions de l'action italienne à l'étranger.

Si l'ambassade est une institution connue en soi, cela ne vaut pas pour la deuxième institution. Elle nécessite d'être introduite : les COM.IT.ES (acronyme pour Comités d'Italiens à l'étranger) sont des organes censés être représentatifs de la communauté italienne à l'étranger ; ses membres sont élu.e.s directement par les ressortissant.e.s italien.ne.s résidant à l'étranger dans chaque circonscription consulaire (où résident au moins trois mille italien.ne.s). En Belgique, il en existe cinq. D'après la loi, les activités promues par ces institutions comprennent notamment celles qui visent à *intégrer les citoyen.ne.s italien.ne.s dans la société locale* et à *maintenir leurs liens avec la réalité politique et culturelle italienne*, ainsi qu'à promouvoir la *diffusion de la langue, de la culture et de la réalité politique, sociale et économique italienne*⁴⁰.

Pour saisir la position du COM.IT.ES de Bruxelles sur les associations italiennes, nous avons analysé des interviews, des conférences, des procès-verbaux. Lundi 27 juin 2022, les nouveaux conseiller.e.s - élus en octobre 2021 pour 5 ans, avec un taux de participation de 2 pour cent des ayants-droits - ont organisé une conférence ayant pour but de créer des synergies entre et avec des associations italiennes invitées pour l'occasion, dont la nôtre.

Dans le cadre de cette activité, ainsi que dans d'autres interviews, les deux responsables des liens entre le COM.IT.ES et les associations - Claudio Vernarelli et Alessandra Buffa - ont voulu rappeler que leur fonction vis à vis des associations est double. D'un côté, l'institution cherche à faciliter les liens entre les associations et l'Ambassade, de l'autre à mettre en réseau ces associations.

Pour elles.eux il est important de travailler ensemble avec les associations italiennes à Bruxelles ; elles.ils proposent pour cela deux pistes d'action. Ayant à leur disposition un petit budget du ministère des affaires étrangères à octroyer aux associations, elles.ils ont présenté l'appel à projet avec les consignes pour y participer. Un autre aspect de cette stratégie est l'idée d'un soutien envisageable dans le cadre de projets spécifiques. Parmi les projets présentés, sont évoqués le Grand bal d'Italie et le Tourisme des racines. Le premier est un événement qui promeut la culture italienne en Belgique : événement de luxe qui attire en moyenne 400 personnes, dont un tiers d'Italien.ne.s. Cette année, il s'inscrit dans le cadre des célébrations de Fellini. Ces initiatives bénéficient du soutien du ministère italien des affaires étrangères et de l'appui de divers organismes institutionnels; de l'Ambassade d'Italie, de l'Institut italien de la culture à Bruxelles et de la région d'Émilie-Romagne, dont Fellini est originaire⁴¹. Le deuxième est un projet qui propose de faciliter la redécouverte des racines généalogiques des Italien.ne.s de deuxième et troisième génération. L'idée est de promouvoir un type de tourisme qui se dirige vers des destinations moins fréquentées⁴².

⁴⁰ <https://comites-belgio.be/it/listituzione-com-it-es/> traduction libre (page consultée le 2 novembre 2022)

⁴¹ https://www.youtube.com/watch?v=bwffaMboqAY&ab_channel=RadioMIR (page consultée le 25 novembre 2022)

⁴² https://www.youtube.com/watch?v=IIUdsPtGTiA&t=2s&ab_channel=RadioMIR (page consultée le 25 novembre 2022)

4.1.2 Le point de vue associatif

Nous sommes partis par l'affirmation de l'ambassadeur (citée plus haut) sur le fait que les associations italiennes à l'étranger feraient partie d'un "système Italie". On a donc demandé aux interviewés si leur association faisait partie de ce système.

Tout d'abord, toutes les associations ont senti le besoin de redéfinir la signification du concept du SI. Pour clarifier, nous l'avons employé en faisant référence à ce que nous avons écrit ci-dessous. Il s'agirait d'une série de représentations économique-institutionnelles dans lesquelles le fait associatif trouverait aussi sa place. Ce système fonctionnerait comme outil de promotion du commerce et du tourisme italiens, ainsi que comme vecteur de *l'italianité* à l'étranger. Ce deuxième volet inclut la diplomatie culturelle, à savoir la promotion culturelle, qui selon la définition du ministère des affaires étrangères, a un rôle fondamental dans la politique étrangère car constituant l'un des outils fondamentaux de projection du pays à l'étranger.

Les associations Medeber et NFO rejettent l'idée d'en faire partie, même si elles se reconnaissent comme italiennes. Plus précisément, Serenella Martufi de Medeber suppose que si ses fondateur.ice.s étaient resté.e.s en Italie, ils.elles n'auraient pas pu développer autant leur projet. Pour confirmer cette désillusion envers le SI, elle partage avec nous un triste souvenir qui montrerait le désintérêt et la faible connaissance de la part des institutions italiennes à l'étranger pour ce qui se passe sur le terrain : lors d'une rencontre avec le directeur de l'Institut Italien de la culture à Bruxelles, celui-ci avait candidement admis qu'il ne savait pas qu'il y avait des associations socio-culturelles italiennes à Bruxelles. Bref, pas une très bonne carte de visite pour quelqu'un qui dirige le bastion de la diplomatie culturelle en Belgique.

Idem pour Giorgio Grasso de la rédaction de la web radio NFO : ce n'est pas en pensant à l'Italie que les fondateur.ice.s ont développé ce projet. Ces deux associations culturelles se sentent plutôt parties intégrantes du système belge et/ou migrant. D'autre part, répète Giorgio, c'est le SI qui les a forcé.e.s à émigrer et ils.elles ne sont pas les seul.e.s à le dire. Même Pietro Lunetto de la FILEF affirme qu'il est difficile de concevoir son association comme intégrée à ce système. Ayant une lecture politique de l'émigration, il croit que ce sont les politiques socio-économiques nationales qui causent ces nouvelles vagues de migration.

Roberto Galtieri de l'ANPI ne se distancie pas de ces critiques. En reprenant la rhétorique des ministres des affaires étrangères italien.ne.s à propos du SI, il dit que les paroles de l'Ambassadeur expriment plus un souhait qu'une réalité ; celui du gouvernement chargé d'intégrer le fait associatif dans la politique étrangère. En effet, aucun des gouvernements n'a jamais su quoi faire des émigrants, si ce n'est qu'essayer de les activer pendant les campagnes électorales (où l'abstentionnisme prévaut). Cette absence de stratégie vis-à-vis des Italiens à l'étranger - absence qui nous semble inévitable, car sinon la classe dirigeante serait forcée de s'interroger sur les causes profondes de la diaspora - amène à l'inaction des institutions. Roberto Galtieri ne se souvient pas que l'Ambassade, le Consulat ou l'Institut Italien de la culture aient déjà travaillé avec des associations italiennes opérant en Belgique. D'un côté, cela est également positif, car les institutions n'exercent aucune pression sur les associations au-delà de quelque newsletter innocente. Claudia Piferi des Invisibili constate également le peu d'intérêt de l'État envers les associations et, surtout, envers les nouvelles :

selon elle, lorsque les institutions organisent des événements, elles n'invitent pas toutes les associations italiennes actives sur le territoire.

Giulia Bordin d'Emergency a également du mal à se voir représentée par les mots de l'Ambassadeur. En effet, bien que la communauté italienne soit au coeur de leur parcours, étant donné que le siège central se trouve en Italie, Emergency reste une organisation non gouvernementale internationale : le désir de ne pas se voir comme faisant partie d'une gouvernance nationale à l'étranger est également le résultat des principes d'indépendance et de neutralité qui caractérisent son action.

Toutefois, pour la FILEF, il est nécessaire de nuancer le discours ; il existe des associations régionales qui pourraient se reconnaître comme appartenant au SI. Pour Pietro Lunetto, certaines collaborent avec les autorités régionales italiennes à l'étranger : par exemple, elles prennent souvent des initiatives pour faire connaître leur territoire d'origine et ouvrir de nouveaux échanges commerciaux vers l'Italie (produits et tourisme). Bien que cette considération soit raisonnable, même une association provinciale comme les bergamaschi a eu dans le passé quelques difficultés à s'intégrer dans ce monde institutionnel : Mauro Rota nous raconte qu'après s'être constituée en association de fait et avoir remis le statut et la liste des membres à la chancellerie consulaire, avec une cérémonie officielle, un an après cette démarche leur présence dans le registre consulaire n'avait toujours pas été mise à jour. Eux et elles aussi n'ont pas caché une certaine amertume en constatant que l'Ambassade n'avait jamais invité les représentant.e.s du tissu associatif italien à Bruxelles depuis leur installation à Bruxelles (2009). Pour Rota, ce désintérêt de la part des institutions est problématique car les associations représentent la société italienne à l'étranger bien plus que les COM.IT.ES, dont les élections ne voient qu'une faible participation des ayants-droit (2 pour cent).

ARCI, en tant que nœud d'un important réseau d'associations italiennes présentes dans tout le pays, n'est pas hostile à l'idée de faire partie du SI, même si, reconnaît Irene Bertana, il ne suffit pas d'être une émanation d'un réseau italien pour avoir des relations solides avec le monde institutionnel. Il en va de même pour Silvia Carta de AIP, qui se sent partie prenante, mais pas dans les termes exprimés par l'Ambassadeur : le lien avec l'Italie est très important aussi parce que c'est ce lien qui a donné naissance à l'association. Le but de l'association était de faire bouger les revendications de la société civile italienne au niveau européen (d'où la centralité de Bruxelles) mais elles.ils ne se sentent absolument pas dans une relation de subalternité avec les institutions publiques italiennes, notamment avec le gouvernement : en effet, c'est précisément une campagne contre les politiques migratoires du ministre de l'Intérieur de l'époque, Matteo Salvini, qui a conduit à leur naissance en 2019.

Les associations qui, au contraire, espèrent que cette intégration aura enfin lieu, ne manquent pas. La CCC est l'une d'entre elles : pour son fondateur, Franco Ianniello, les associations devraient faire partie intégrante du système italien et jusqu'à présent, ça n'a pas été le cas. Il en va de même pour Alessandro Da Rold de l'association REGIB qui, contrairement aux autres associations mentionnées, avait été créée par les institutions publiques (notamment du CGIE, acronyme du Conseil général des Italiens à l'étranger et qui est une sorte de COM.IT.ES au niveau mondial). Le but de cette initiative institutionnelle était de trouver de jeunes italien.ne.s et de les mettre en réseau pour soutenir des activités visant à diffuser l'italianité et à renforcer le SI à l'étranger. Cependant, les relations entre cette association et les institutions qui l'ont créée n'ont pas toujours été faciles. Notre interlocuteur souligne que les institutions devraient faire davantage pour que les associations soient en mesure de contribuer au SI. Dans l'état actuel des choses, les institutions demandent que les associations

entrent de leur propre initiative dans le système et cela n'est pas facile, il faudrait pour lui une plus grande coordination entre les deux parties.

Pour le *Patronato* INCA, les intentions de l'Ambassadeur sont appréciables : il reconnaît le monde associatif comme faisant partie de l'ensemble du système de représentations en ajoutant aux dimensions économique et institutionnelle, celle associative. Toutefois, ce Système Italien ne coïncide pas avec le gouvernement en place, mais constitue une mise en réseau de toutes les potentialités présentes à l'étranger : des entreprises, petites ou grandes, aux cours de langue et de culture italiennes, à ceux qui promeuvent l'italianité à l'étranger, en passant par le tissu associatif.

4.2 La société civile italienne doit-elle avoir des alliés dans les institutions, comme les partis politiques?

Ensuite, nous sommes passés à une question plus délicate : celle de la relation possible ou impossible avec les partis politiques, ces derniers représentant les organisations charnières entre la société civile et l'État, en concurrence pour prendre la direction politique du gouvernement (l'un des acteurs fondamentaux de l'État). Plus précisément nous avons demandé s'ils.elles trouvaient utile d'entretenir des relations privilégiées avec un.e ou plusieurs.e.s acteur.ice.s politiques pour que leurs revendications atteignent les lieux décisionnaires comme les parlements ou le gouvernement.

Cette question découle du fait qu'historiquement, les associations progressistes italiennes avaient un appui dans le parti communiste italien. Si, d'une part, elles étaient aidées par le parti, d'autre part, elles faisaient office de courroie de transmission pour lui vers la sphère sociale.

La considération partagée par toutes les associations est que ce type de relation n'existe plus à l'heure actuelle, car il n'y a plus de parti qui exerce une hégémonie particulière dans le camp progressiste politique et social. Roberto de l'ANPI affirme que ce type de relation pouvait parfois être instrumentalisée au point que les partis avaient même créé leurs propres associations à des fins purement électorales. Parfois, des cadres du parti tentaient d'infiltrer les associations pour obtenir des votes des membres vers tel ou tel parti. Aujourd'hui Roberto croit que des synergies sont nécessaires parce qu'il y a des questions qui doivent être résolues au niveau politique : par exemple, mentionne-t-il, la loi électorale pour le vote de COM.IT.ES devrait être modifiée. Comme pour les votes des étranger.ère.s aux élections communales belges, les citoyen.ne.s italien.ne.s qui veulent voter doivent faire une démarche administrative pour demander de voter. C'est aussi pour cela que le vote est déserté (comme déjà évoqué, à peine 2 pour cent y participent). L'intérêt à changer cette loi concerne aussi les associations, car la compétition est ouverte à toutes les forces du monde des partis mais aussi associatif.

Tout aussi riche est le point de vue de Marco Grispigni de la FILEF : si la FILEF des années 70 jusqu'au début des années 90 était la courroie de transmission du parti (communiste italien) pour l'organisation des familles italiennes à l'étranger, avec sa dissolution en 1991, elle a commencé à être une association pluraliste. Cette histoire liée à la politique et cette actualité liée au pluralisme font qu'il y a une volonté de maintenir l'autonomie, c'est-à-dire que l'association ne doit pas être une extension du parti dans le domaine social, mais aussi une volonté de collaborer sur des batailles précises avec des partis antifascistes et antiracistes. En effet, les partis ont des représentations dans le monde institutionnel et seraient donc en

mesure de faire avancer certains projets : par exemple, il serait intéressant que les partis reconnaissent le rôle de l'associatif et se battent pour que les institutions publiques ouvrent des espaces et les louent à prix réduits aux associations. Une perspective très différente de celle d'un parti qui octroie ses espaces aux associations ; puisque ces dernières auraient alors du mal à exprimer une position critique vis-à-vis de leur bienfaiteur.

Eleonora du *Patronato* INCA et Serenella de Medeber pensent aussi qu'il n'y a rien de mal à travailler avec des partis, sans se laisser instrumentaliser. Eleonora trouve que les pratiques associatives sont déjà orientées politiquement et que donc des collaborations ne sont pas contre nature.

D'autres associations préfèrent marquer leur distance avec le monde des partis. Franco de CCC, qui était membre du parti, a décidé de ne plus adhérer à aucun parti car il voulait pouvoir accueillir tout le monde dans son association, sans qu'elle soit susceptible d'être vue comme l'émanation d'un parti. Le même discours a été tenu par Mauro de Bergamaschi et Alessandro de REGIB. Mauro nous a dit que l'étiquette d'un parti politique ou d'une religion est délicate à porter et c'est pourquoi, pour dissiper tous les doutes, ils.elles ont décidé d'inscrire dans leurs statuts qu'ils.elles n'ont de liens avec aucun parti.

Alessandro souligne que l'association dont il est le président organise des événements au cours desquels ils parlent de politique. Ils.elles ont par exemple organisé un débat avec des parlementaires sur un référendum constitutionnel, mais ils.elles veillent à n'être associé.e.s à aucun parti, car la matrice qui sous-tend les actions de leur association est la présence des jeunes-Italien.ne.s-en Belgique. Ils.elles se basent donc sur le critère de l'âge des bénéficiaires plutôt que sur un critère politique.

Quant à la question associative, Giulia d'Emergency, parlant de sa propre association, pense qu'il n'est pas dans leur raison d'être d'avoir un parti comme référent, mais plutôt d'avoir des personnes à l'intérieur des institutions qui peuvent faire propres les combats de l'association. L'affiliation à un parti risquerait de compromettre leur marge d'action et cela les conduit, même en Belgique, à ne participer à aucune initiative avec la présence d'un parti, bien qu'il s'agisse parfois des mêmes valeurs défendues.

Pour Irène d'ARCI et Silvia de l'AIP, il est possible de collaborer occasionnellement, mais elles ne cherchent pas non plus à avoir un parti référent. Irène estime que la proximité excessive d'un parti serait source de division et nuirait à l'indépendance. Pour Silvia, il y a aussi des questions pratiques : par exemple, le jour d'un sit-in organisé par elles.eux, ils.elles ont eu de vifs échanges en interne face à la perspective qu'un parti progressiste aurait pu arriver avec ses drapeaux.

Quelques voix s'élèvent toutefois hors de ce consensus, de ceux et celles qui regardent de plus près les partis belges. Giorgio pour NFO note qu'en Belgique, il est important d'avoir une connexion avec un parti. En effet, il existe un lien entre la possibilité d'accéder à des financements structurels et la proximité à des partis qui ont des élu.e.s. Il conclut en affirmant que, de ce point de vue, nous ne sommes pas si éloigné.e.s du concept de clientélisme italien. Il émet l'hypothèse que si un jour ils.elles veulent obtenir un agrément officiel d'une quelconque puissance publique, ils.elles devraient au moins s'assurer qu'une personne avec un mandat soit au courant de leur existence. En bref, tout n'est pas noir ou blanc.

4.3 Quel rôle doit recouvrir le tissu associatif italien à Bruxelles ?

Avec cette question, nous avons voulu provoquer chez les personnes interrogées une réflexion sur ce que devrait être le rôle du tissu associatif italien à l'étranger, en particulier à Bruxelles. C'est-à-dire quelles ambitions avoir et que faire pour les réaliser. Comme nous l'avons dit au début, ce travail a aussi un caractère pratique : en sachant ce que pensent nos compagnons de route, il sera plus facile de travailler ensemble à l'avenir pour réaliser certains projets et atteindre certains objectifs. Certaines réponses sont partagées, ce qui nous a permis de les organiser par thématique.

4.3.1 Contre l'isolement

REGIB souligne qu'il est important de créer un espace de socialisation. Beaucoup ont laissé derrière eux.elles familles et proches et, une fois arrivé.e.s, il est bon d'avoir un réseau déjà structuré qui permet de ne pas se sentir seul.e. Le *Patronato* INCA a également mentionné l'importance de cet aspect, citant comme modèle l'association Leonardo da Vinci à Liège (membre du réseaux FILEF), qui dispose d'un lieu physique où se trouve un bar et où l'on peut toujours se rendre (cette sociabilité est combinée aux permanences socio juridique et au travail culturel). Toutefois, pour l'association des Bergamaschi, il faut veiller à ne pas limiter l'action à ce terrain. Cette préoccupation est probablement liée à l'image que l'on a des associations régionales italiennes : c'est-à-dire très liées à l'organisation d'évènements gastronomiques et vinicoles pour promouvoir les produits de son propre terroir.

4.3.2 S'entraider

Pour FILEF et REGIB, les tissus associatifs devraient concrètement aider les publics. Pour Alessandro de la REGIB, puisqu'il n'est pas possible de penser à des institutions italiennes pour participer ainsi, comme l'ambassade, alors ce terrain d'action pourrait être occupé par les associations. Mais l'aide ne doit pas se limiter à la protection des droits, elle doit aussi faciliter le processus d'intégration et d'inclusion dans la société belge : pour FILEF, par exemple, en étudiant également l'histoire du pays d'arrivée. L'intégration est utile pour la participation à la vie publique.

4.3.3 Sensibiliser/se former

Pour AIP, ARCI, FILEF, Invisibili, il faudrait agir comme un vecteur/espace de sensibilisation à certains sujets d'actualité pour sensibiliser leur public.

4.3.4 Faire le réseau

Toutes les associations ont évoqué cet aspect en ajoutant qu'il faut renforcer concrètement cet axe de travail. Tout d'abord, pour Mauro des Bergamaschi, il est nécessaire de faire un recensement de qui fait quoi, puis un calendrier commun des initiatives et d'en organiser certaines ensemble. Pour lui, ce réseau servirait à rapprocher les nouvelles et anciennes migrations et à se légitimer auprès des institutions publiques qui, reconnaissant le poids du secteur associatif, seraient obligées d'être plus à l'écoute des questions soulevées. Eleonora, du *Patronato* INCA, reconnaît qu'il y a toujours eu une certaine vitalité à Bruxelles et qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de mise en réseau de ces énergies. Chaque association a des compétences spécifiques, donc personne ne devrait rivaliser pour atteindre la perfection, mais chacun pourrait mettre en commun son expertise pour s'entraider, sensibiliser, mettre la pression quand c'est nécessaire.

4.3.5 Mobiliser/mettre la pression

Mobiliser n'est pas la même chose que conscientiser, même si les deux processus peuvent et doivent se nourrir mutuellement. Par exemple, l'AIP a commencé son activité par une manifestation sous l'ambassade italienne pour dénoncer la politique des ports fermés de Matteo Salvini. Seulement plus tard, ils.elles feront des podcasts pour approfondir ces mêmes questions. Une association peut donc aussi se faire le mégaphone des revendications qui existent dans la société. Pietro de la FILEF rappelle le passé de l'association qui a participé à la lutte pour que la silicose soit reconnue comme une maladie professionnelle pour les mineurs : si aujourd'hui il y avait une situation d'extrême discrimination sur un point, ce serait quelque chose sur lequel une association comme la FILEF travaillerait concrètement. L'ANPI ne s'écarte pas de ce raisonnement : l'association doit devenir une courroie de transmission des besoins et jouer un rôle d'incitation à la représentation sociale et politique des besoins collectifs.

Irene et Giulia, la première d'ARCI, la seconde d'Emergency, rappellent qu'on est à Bruxelles et que cette position nous permet de porter des revendications auprès des institutions européennes, en lançant des campagnes européennes.

4.3.6 Italianité

Un petit nombre d'associations a souligné l'importance de travailler sur la culture italienne : parmi elles, la FILEF, qui n'est pas strictement une association de promotion culturelle. Ils proposent des lectures en italien pour les enfants de couples italiens ou mixtes⁴³, dans le but de transmettre des valeurs, mais aussi comme une intervention sociale sur les familles. Franco du CCC va plus loin dans sa réflexion : les jeunes doivent renforcer leurs racines culturelles (surtout ceux et celles qui sont né.e.s ici) et les associations doivent faire leur travail pour faire vivre la culture italienne afin qu'ils.elles ne se sentent pas comme un sous-produit de la culture belge. Pour Serenella de Medeber, en revanche, les associations pourraient évoquer une Italie différente des représentations classiques de l'italianité à l'étranger : une Italie métisse et migrante plutôt qu'un récit stéréotypé et nostalgique. Il serait également utile de produire une culture qui articule l'analyse et la dénonciation des raisons qui ont déterminé ces nouveaux flux d'émigration massive.

4 Quelles sont les difficultés principales auxquelles ce tissu associatif doit faire face ?

La quatrième question est intimement liée à la précédente : quelles seraient les difficultés rencontrées par les associations italiennes à Bruxelles. Les identifier nous permettrait aussi de trouver des pistes d'action pour les affronter collectivement.

4.4.1 Financement/projets

L'aspect critique qui a fait l'unanimité est certainement celui du financement, en particulier sur la manière et sur l'opportunité politique de l'obtenir. Sur la façon d'avoir accès à des

⁴³ Pour plus d'informations sur l'activité, voici le lien <https://altavoce.blog/> (page consultée le 25 novembre 2022)

financements, Serenella de Medeber soulève un problème plus intrinsèque à la condition des migrant.e.s : à savoir qu'ils n'ont pas une connaissance complète du contexte belge en étant migrant.e.s, et donc de toutes les lignes de financement et des démarches pour les obtenir. Dans certaines circonstances, ils et elles ont réussi à en obtenir, mais il peut être énergivore de travailler uniquement par le biais d'appels à projet, qui ne garantissent pas la stabilité et ne permettent pas une perspective à moyen terme.

Pietro pour la FILEF se demande si cela vaut la peine de continuer à participer à ces projets ou s'il ne vaut pas mieux mener des pistes d'autofinancement. Avec son association, il ne parvient pas à utiliser ces projets pour atteindre des objectifs associatifs plus stratégiques ou plus politiques : cette radicalité qu'ils et elles voudraient transmettre ne passe pas à cause du cadre.

Bon gré mal gré, Giorgio de NFO reconnaît que pour avoir des employé.e.s, il serait inévitable de passer par un financement structurel.

4.4.2 Temps disponible

Pour d'autres associations, le problème principal ne se situe pas autour des questions financières mais sur les ressources humaines. Par exemple, pour Silvia de l'AIP, le problème est la difficulté de gérer l'horizontalité décisionnelle avec l'objectif de faire des choses concrètes. À cet aspect problématique, typique des collectifs informels, s'ajoute un autre plus contingent : le covid, qui avait bloqué les activités pendant deux ans. Si les activités associatives se sont arrêtées, on ne peut pas en dire autant de la vie quotidienne : certain.e.s membres sont parti.e.s, d'autres ont pris plus de responsabilités dans le monde du travail et il n'a pas été possible d'attirer de nouvelles forces plus jeunes et disponibles. Il en va de même pour Irene d'ARCI : le grand problème est de savoir comment inciter les membres à progresser ensemble et à réaliser des projets. La plupart des membres travaillent, beaucoup, et il est difficile de les faire participer en tant que public et encore plus complexe c'est de les organiser au sein de l'association.

Cette difficulté du changement de génération est également soulignée par Mauro des Bergamaschi, qui la situe à un autre niveau, celui de la méfiance mutuelle basée sur des stéréotypes entre ancien.ne.s et nouveaux.elles immigré.e.s italien.ne.s. Son objectif est également de faciliter le contact entre ces deux mondes et de résoudre ainsi le problème du renouvellement des générations au sein de l'association.

Pietro de la FILEF appuie également un autre type de problème : les différents types de disponibilité entre les associations, en fonction de leur histoire et de leur organisation (par exemple, entre les associations qui n'ont que des salarié.e.s et celles qui ne comptent que sur des bénévoles).

4.4.3 Caractéristiques de la nouvelle migration

Pour Eleonora d'INCA, la différence avec le passé est que les flux sont rapides et que les gens partent sans avoir un but migratoire précis. Un individualisme migratoire qui ne facilite pas la réalisation des actions collectives. Auparavant, ceux et celles qui partaient arrivaient dans un contexte de travail socialement, culturellement et spatialement uni : le risque c'était à l'époque de se retrouver dans le ghetto. Maintenant, il faut lutter chaque jour contre la condition sociale, politique et même mentale d'isolement.

Les contradictions profondes ne manquent pas dans nos sociétés, et Bruxelles n'est pas différente. En effet, si d'un côté Eleonora enregistre un individualisme migratoire qui conduit à l'isolement, de l'autre Giulia d'Emergency constate un fort activisme chez les nouveaux.elles migrant.e.s italien.ne.s. Cela produit un effet négatif - qu'Alessandro de REGIB constate également - à savoir celui de toucher toujours le même public. Dans une ville comme Bruxelles, cette couche socio-culturelle progressiste n'est pas petite, donc le risque est de penser qu'on est en train de faire une action de masse, alors qu'en fait elle s'adresse toujours au même public. Ainsi, d'un côté, nous avons une offre socioculturelle importante en termes d'événements, avec des personnes qui y participent et qui peuvent considérablement élargir leur capital social, et de l'autre, nous avons des personnes qui en sont exclues et qui n'en bénéficient pas.

4.4.4 Autres raisons

Comme Mauro l'a dit pour les Bergamaschi, en ce qui concerne le sens de se réunir pour peser et être reconnu.e.s par les institutions, le même problème se pose pour Alessandro de REGIB qui voudrait que son association soit davantage reconnue comme association représentative d'un morceau de la société italienne à Bruxelles par les institutions italiennes.

5.0 Conclusions

Le 14.12, nous avons présenté publiquement ces pages que nous avons écrites sous la forme d'un séminaire. Le public participant était composé de certaines des personnes interviewées et de contacts qui avaient reçu l'invitation par nos canaux. Les participant.e.s ont voulu approfondir en particulier l'aspect pratique de ce travail : c'est-à-dire, comment ces réflexions peuvent être utiles pour l'action associative italienne à Bruxelles.

Pour répondre à cette question, nous avons voulu faire le point sur les raisons qui nous ont poussé.e.s à réaliser cette étude. En décembre 2021, nous avons identifié et impliqué une douzaine d'associations dans une initiative en solidarité avec Mimmo Lucano⁴⁴. Pour ce faire, nous avons choisi, dans le camp progressiste, les associations les plus actives et désireuses de poursuivre une voie commune. Nombre d'entre elles sont les mêmes que celles que nous interviewerons plus tard dans le cadre de cette étude : comme nous l'avons dit dans l'introduction à l'analyse des entretiens, ce n'est pas une coïncidence.

Dans la tradition du Casi-Uo, il est souhaitable que chaque nouvel axe de travail soit accompagné d'un travail d'enquête qui permette la connaissance, la réflexion et l'élaboration de nouveaux concepts et outils. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer une partie de 2022 à l'étude en question. Grâce à l'étude, nous avons pu faire une analyse des perspectives et des besoins des associations impliquées dans ce raisonnement.

En partant précisément des perspectives et des difficultés qui sont ressorties de l'enquête, la vision suivante a émergé de manière unanime lors de la discussion:

⁴⁴ Mimmo Lucano a été le bourgmestre du village de Riace, commune italienne dans la région Calabre, de 2004 à 2018. Créateur dans ce même village d'un autre modèle d'accueil pour les migrant.e.s, il a été condamné en 2021 à treize ans de prison et à 700 000 euros d'amendes sur la base de raisons absurdes, liées par exemple à la gestion des déchets. En tant qu'association faisant partie du tissu associatif italien, mais pas que, à Bruxelles et qui traitent la question de la migration, le 18 octobre 2021 nous avons organisé un événement dont l'objectif était celui de dénoncer et de contraster cette action judiciaire-politique en soutenant le modèle de solidarité active organisé à Riace. <https://bit.ly/3WcR6QE> (page consultée le 2 novembre 2022)

- mieux cartographier le tissu associatif italien, non pas avec des ambitions académiques, mais dans le but d'identifier les associations avec lesquelles il est possible de travailler de manière structurelle ou ponctuelle ;
- partager les projets et les agendas, de manière à les coordonner et/ou, si possible, à éviter les chevauchements ;
- réfléchir à la possibilité de partager des espaces, y compris des espaces physiques, comme points d'agrégation et de construction de communautés ;
- sortir de ses bulles respectives de public, en vue précisément de dépasser toutes les bulles ;
- intégrer la réalité locale et considérer l'association italienne comme une pièce de la mosaïque associative bruxelloise ;
- travailler en réseau, le structurer, afin de poursuivre tous les objectifs exprimés dans cette petite liste et aussi avoir la force d'entretenir une "dialectique" sur un pied d'égalité avec les autorités publiques.

Le dernier point est le plus politique et le moins facile à mettre en pratique pour des raisons objectives et subjectives. Parmi les raisons objectives, il y a le fait que les associations italiennes à Bruxelles sont différentes en termes d'histoire, de composition, d'activités et d'objectifs.

Parmi les raisons subjectives, il y a des questions plus délicates, car tout le monde ne pense pas à l'impact que peut, même potentiellement, avoir l'associatif sur la vie publique. Pour Marco de la FILEF, il faut veiller à ne pas faire peser trop d'attentes sur la société civile et, en particulier, sur le mouvement associatif italien : d'une part, il est faible, car les organisations de masse n'existent plus, et d'autre part, il n'a pas un statut moral particulièrement élevé par rapport à la classe politique.

Cette réflexion a suscité un débat sur la fonction que pourrait remplir l'associatif au sens large. Pour Giulio du Casi-Uo, le système associatif est significatif, surtout si l'on considère le système belge (dans lequel le système italien devrait s'insérer). Par exemple en partageant l'idée que si l'option fasciste ne prend pas racine à Bruxelles et dans la Belgique francophone, c'est aussi grâce à la présence d'un important réseau associatif qui agit comme un anticorps à certaines idées.

Quelle que soit l'opinion que l'on a au sujet de la centralité ou non dans les processus historiques du fait associatif, chacun.e pense qu'il est bon de renforcer les liens là où c'est possible, de coordonner les efforts et de partager les énergies. Pour comprendre quelle posture un réseau ou une association doit avoir vis-à-vis des pouvoirs publics, une réflexion sur l'associatif ne doit pas faire abstraction de l'analyse de l'État qui, à notre avis, fait défaut dans les différentes réflexions que nous avons rapportées dans le cadre théorique.

S'il est vrai qu'en ce moment la force associative italienne à Bruxelles est limitée, nous constatons que des nœuds organisés pourraient déjà être utiles pour pratiquer la solidarité et, dans un futur, pour diriger de nouvelles phases de vitalité associative, dont la force ne dépend pas seulement de nous mais de contingences historiques plus complexes.